

Comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Date et heure

Le mercredi 28 novembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30

Lieu, adresse et salle

CHSLD Cécile-Godin, Beauharnois, salle de conférence A-B

Présences :	Nancie Poulin	<i>Présidente</i> , travailleuse sociale, DPD
	Caroline Boudreault	<i>Vice-présidente</i> , hygiéniste dentaire, DPJASP
	Joannie Bergeron	Éducatrice spécialisée, DPSMD
	Stéphane Dubuc	Directeur des services multidisciplinaires et enseignement universitaire
	Venessa Lafrenière	<i>Secrétaire</i> , éducatrice spécialisée, DPD
	Mélissa Leduc	<i>Trésorière</i> , ergothérapeute, DSMEU
	Yves Masse	Président-directeur général
	Guylaine Sarrazin	Travailleuse sociale, DPSMD
	Isabelle Violet	Ergothérapeute, DPSAPA
	Céleste Côté	APPR, DSMEU
	Pascale Maillette	APPR, DSMEU,
Invitées :	Brigitte Duquette	Conseillère cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte, DSIEU
	Annie-Claude Granger	APPR, DSMEU
	Sophie Poirier	Directrice adjointe, DSMEU

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

La rencontre débute à 13 h 30. Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout, au point 4.3, du suivi de la demande de comité de pairs en inhalothérapie et des points 7.2 et 7.3 :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2018 et suivis
4. Points statutaires
 - 4.1. Mot du président-directeur général
 - 4.2. Mot du directeur de la DSMEU
 - 4.3. Comité de pairs
 - suivi comité de pairs en physiothérapie
 - suivi de la demande de comité de pairs en inhalothérapie
 - 4.4. Comité de communication
 - 4.5. Comité de maintien des compétences professionnelles
 - 4.6. Comité de gestion des risques
 - 4.7. Comité de prévention des infections
 - 4.8. Rencontre mensuelle DSM et présidente du CECM
 - 4.9. Tour de table des représentants des directions
 - 4.10. Budget
5. Points de décision / d'orientation
 - 5.1. « Post mortem » Journée consultation / AGA
 - 5.2. Cooptation des nouveaux membres
 - 5.3. Colloque ACMQ 2018
 - 5.4. Règlement CA - Conditions d'admission d'usagers atteints de maladies infectieuses transmissibles ou porteurs d'un microorganisme multirésistant
 - 5.5. Règlement CA - Conditions de dépistages des usagers lors de l'admission ou de l'inscription
6. Points d'information
 - 6.1. Révision de la politique et procédure sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

- | |
|---|
| 6.2. Cadre de référence de prévention des chutes et l'échéancier des travaux relié aux procédures associées |
| 7. Affaires nouvelles |
| 7.1. Demande de recommandation (CRD) dépôt séance tenante |
| 7.2. Utilisation des coordonnées du compte de conférence téléphonique du CM |
| 7.3. Journée de transfert des connaissances |
| 7.4. Consultation en lien avec l'accès aux services de proximité |
| 8. Clôture de la séance |

3. Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2018 et suivis

Le procès-verbal de la rencontre du 27 septembre 2018 est adopté tel que rédigé.

4. Points statutaires

4.1. Mot du président-directeur général

Yves Masse informe les membres sur les différents dossiers organisationnels :

- Patient (usager) partenaire : les instances stratégiques de l'établissement (comité de direction, comité soins et services à la clientèle, CA, etc.) ont convenu de balises pour encadrer le principe de patient (usager) partenaire;
- Lancement de la plate-forme Web du projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;
- Agrément reconduit jusqu'en 2023. Nouvelle visite prévue du 6 au 11 octobre 2019 pour certains secteurs dont Santé publique (volet régional), jeunesse, santé mentale et dépendance, leadership et gouvernance, PCI et gestion des médicaments;
- Saison grippale : travaux amorcés pour la préparation du plan d'action en cas d'éclosion (partenaires, cliniques, etc.);
- NSA : occupation entre 12% et 16% des lits de soins actifs par des patients en attente d'un niveau de soin alternatif (augmentation par rapport aux données 2017-2018). Solutions mises en place pour augmenter le nombre de lits disponibles, particulièrement à l'Hôpital du Suroît;
- Rencontre avec les nouveaux ministres élus (Mmes Danielle McCann et Marguerite Blais, M. Lionel Carmant) : aucune réorganisation majeure à prévoir et objectif principal d'améliorer l'accès et la fluidité aux soins et services.

4.2. Mot du directeur de la DSMEU

Stéphane Dubuc informe les membres sur les différents dossiers en cours à la DSMEU :

- Rappel sur l'interdiction de modifier ou ajuster des outils cliniques validés, standardisés (exemple : PRISMA 7); Monsieur Dubuc sollicite la collaboration des membres de l'exécutif pour transmettre cette information dans leur équipe;

SUIVI : TOUS

- Innovation : le dépôt de l'offre de service du secteur Innovation de la DSMEU a suscité un intérêt par plusieurs autres directions. Conséquemment, des travaux sont amorcés pour l'élaboration d'un cadre de référence organisationnel avec les parties prenantes;
- Dépôt, pour information, d'un tableau comparatif élaboré par des membres de la TNCSM établissant les distinctions et la collaboration CM – ordres professionnels – DSM – ACMQ – TNCSM;
- Mise à jour du projet OPUS-AP : une présentation sommaire du cheminement du projet sera organisée;
- Présentation à venir sur l'état de situation des projets de recherche en cours au CISSS de la Montérégie-Ouest.

4.3. Comité de pairs

Suivi du comité de pairs en physiothérapie

Les participants poursuivent les travaux et l'échéancier est respecté à ce jour. Le comité se prépare à transmettre un sondage aux physiothérapeutes de l'établissement.

Par ailleurs, les membres du comité de pairs se questionnent sur la publication d'une directive de la DPD à l'effet que les physiothérapeutes ne pouvaient plus faire une référence à un médecin spécialiste alors que leurs travaux portent sur la recommandation d'une directive contraire. Monsieur Dubuc rappelle que le résultat des travaux du comité de pairs pourra peut-être faire changer cette directive. Entre-temps, la directive de la DPD doit être mise en application.

Demande pour un comité de pairs en inhalothérapie

Selon son évaluation, Mélissa Leduc indique qu'il s'agit davantage d'une communauté de pratique. Les travaux sont commencés mais la demande sous-tend davantage un soutien financier du CM pour réaliser certains travaux.

Après discussion et considérant que la demande ne correspond pas aux critères d'acceptation pour un comité de pairs et considérant que les travaux sont déjà amorcés, le comité exécutif convient unanimement de ne pas répondre positivement à cette demande. Une lettre de réponse sera préparée par Madame Leduc et transmise à la personne ayant fait la demande. Les membres seront informés.

SUIVI : M. LEDUC

4.4. Comité de communication

À la suite de l'annulation de l'assemblée générale annuelle de novembre, Venessa Laferrière et Marie-Ève Poirier, agente de communication, ont discuté de plusieurs pistes d'idées pour favoriser les communications et stimuler davantage l'intérêt des membres.

SUIVI : V. LAFRENIÈRE

4.5. Comité de maintien des compétences professionnelles

Suivi du comité de travail sur le projet de soutien à l'encadrement clinique

Guylaine Sarrazin indique avoir commencé son implication sur le comité de travail sur le soutien à l'encadrement clinique (changé pour professionnel).

Sophie Poirier résume le mandat de la DSMEU dans ce projet :

- rédaction d'un cadre de référence sur l'encadrement et le soutien professionnel visant à harmoniser la compréhension des différents termes et établir un vocabulaire commun
- recension des titres d'emploi qui effectuent de l'encadrement et du soutien professionnel
- préparation de plans d'amélioration et d'implantation par direction pour les personnes qui effectuent du soutien et de l'encadrement professionnel

Échéancier de livraison des travaux : fin juin 2019. Une présentation pourrait être faite sur le cheminement des travaux par Louise Harvey, porteur du projet pour la DSMEU.

4.6. Comité de gestion des risques

Discussion sur les informations que la représentante du CM au comité de gestion des risques peut partager quant aux incidents dont elle est informée mettant en cause la pratique professionnelle. L'information peut être amenée de façon générale, en tentant de dégager de grands constats ou enjeux sur les pratiques professionnelles. La représentante du CM doit toutefois respecter le niveau de confidentialité auquel elle s'est engagée.

SUIVI : V. LAFRENIÈRE

4.7. Comité de prévention des infections

Caroline Boudreault transmet quelques informations relatives à la rencontre du 17 novembre 2018 :

- lavage des mains : cible de conformité établie à 75%, présentement estimée à environ 58%;
- selon les statistiques provinciales, le meilleur taux de conformité concerne les physiothérapeutes et ergothérapeutes. Le comité des communications préparera un article pour publier ce bon coup ;
- chambre des erreurs : moyen de promotion sur l'hygiène des mains qui a connu un excellent succès.

Mme Isabelle Lapierre, adjointe au directeur - prévention et contrôle des infections et présidente du comité stratégique PCI, sera éventuellement invitée pour discuter de la promotion sur l'hygiène des mains.

4.8. Rencontre mensuelle DSM et présidente du CECM

La dernière rencontre prévue a été annulée.

4.9. Tour de table des directions

Sujet reporté à la prochaine rencontre.

4.10. Budget

Sujet reporté à la prochaine rencontre.

5. Points de décision / d'orientation

5.1. « Post-mortem » Journée de consultation / AGA

D'un commun accord, il est convenu de surseoir à la tenue d'une assemblée générale annuelle pour la période de référence 2017-2018. Constat du peu de participation malgré l'organisation de deux modèles de rencontre différents (visioconférence en juin et souper-conférence en novembre). La prochaine assemblée sera organisée pour juin 2019. Monsieur Masse recommande au comité exécutif d'informer le conseil d'administration de cette décision par le biais du comité soins et services à la clientèle. La présidente préparera une correspondance.

SUIVI : N. POULIN

Préoccupés par ces deux annulations, les membres se questionnent sur la visibilité du CM. Plusieurs ont effectué quelques vérifications et il a été constaté que les nouveaux employés n'étaient pas informés de l'existence de l'instance et de la valeur ajoutée pour les professionnels de connaître leur conseil multidisciplinaire. Les motifs invoqués pour ne pas s'inscrire aux activités organisées par le CM sont diversifiés, ils sont tout autant professionnels que personnels.

D'un commun accord, l'exécutif convient de ramener l'activité de consultation afin de recueillir, à partir d'un groupe cible, des pistes de solution pour créer un intérêt autour du CM. Un sondage de 3 à 4 questions sera fait en amont de la consultation et permettra de valider certains éléments et faire un retour sur les résultats.

De plus, on évitera de disperser les efforts dans tous les secteurs en tentant de rejoindre tous les membres dans toutes les installations et de concentrer les actions dans les secteurs regroupant une masse critique plus importante. Monsieur Dubuc rappelle que chaque professionnel a aussi sa propre responsabilité quant à son implication au conseil multidisciplinaire.

5.2. Cooptation des nouveaux membres

On souhaite la bienvenue à Céleste Côté, Pascale Maillette et Joannie Bergeron à titre de nouveaux membres. La présidente préparera des projets de résolution et avis de nomination pour officialiser les nominations.

SUIVI : N. POULIN

Les démarches entreprises individuellement par les membres n'ont malheureusement pas donné tous les résultats escomptés. Les démarches se poursuivent pour recruter de nouveaux membres et combler les sièges vacants. Un état de situation sera fait en janvier prochain et des efforts particuliers sont orientés pour un représentant de la DSPCM avec la possibilité d'un technologue médical.

SUIVI : C. BOUDREAULT

5.3. Colloque ACMQ 2018

Sujet reporté à la rencontre de travail du 11 décembre prochain.

5.4. Règlement CA – Conditions d'admission d'usagers atteints de maladies infectieuses transmissibles ou porteurs d'un micro-organisme multirésistant

Les membres ont pris connaissance du Règlement du conseil d'administration Conditions d'admission d'usagers atteints de maladies infectieuses transmissibles ou porteurs d'un micro-organisme multirésistant et souhaitent que les questionnements ci-dessous soient transmis à Mme Isabelle Laperrière, adjointe au directeur - prévention et contrôle des infections, DSIEU.

- le règlement respecte-t-il les règles de confidentialité et l'information recueillie est-elle transmise à tous les milieux fréquentés par l'utilisateur (ex. centre d'activité, RI-RTF, RAC, etc.)?
- le règlement a-t-il fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques?

5.5. Règlement CA – Conditions de dépistage des usagers lors de l'admission ou de l'inscription

Les membres ont pris connaissance du Règlement du conseil d'administration Conditions de dépistage des usagers lors de l'admission ou de l'inscription et souhaitent que les questionnements ci-dessous soient transmis à Madame Laperrière.

- l'utilisateur est-il libre de consentir de façon libre et éclairée à un soin ou un service?
- les préjudices possibles de ces résultats sur les soins et services offerts aux usagers atteints ont-ils été pris en considération?
- le règlement a-t-il fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques?

6. Points d'information

6.1. Révision de la politique et procédure sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle (13h45)

Mesdames Brigitte Duquette et Annie-Claude Granger se joignent à la rencontre.

Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

Madame Duquette indique que la présente politique a fait l'objet d'une consultation auprès du CM en février 2017. Le principal changement se situe au niveau des indicateurs qui ont été révisés pour illustrer davantage la réalité. Des précisions sont échangées.

Procédure sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

Madame Duquette résume les principaux changements apportés à la procédure. Des précisions sont échangées et apportées à la procédure.

6.2. Cadre de référence de prévention des chutes et échéancier des travaux reliés aux procédures associées

Résumé de Madame Duquette.

Ce cadre de référence comprend plusieurs éléments essentiels basés sur une recension des écrits afin de bien encadrer la démarche reliée à la prévention des chutes. Ces éléments sont principalement : les secteurs ciblés, la clientèle à risque, les facteurs de risque, le continuum d'interventions et, finalement, les interventions primaires (universelles), secondaires (usager) et tertiaires (postchute).

Le cadre de référence de prévention des chutes est intégré dans différents programmes, cadres ou procédures. Il rejoint, entre autres, l'approche adaptée à la personne âgée (AAPA), la philosophie de milieu de vie et l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle.

But

- Mettre en place une culture de sécurité de prévention des chutes;
- Favoriser une approche harmonisée et interdisciplinaire de prévention des chutes dans tous les secteurs du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Objectifs

- Mettre en place des stratégies d'interventions pour réduire les facteurs de risque par des interventions de préventions primaires, secondaires et tertiaires;
- Les stratégies proposées visent à :
 - o Maintenir un environnement sécuritaire;
 - o Identifier les usagers à risque de chute;
 - o Corriger ou éliminer les facteurs de risque chez l'usager;
 - o Encadrer la pratique des intervenants dans une approche intégrée de prévention des chutes;
 - o Intervenir de façon curative lors d'une chute.

Stéphane Dubuc suggère que le cadre de référence soit soumis à l'attention de la chef du service de bénévolat pour recueillir ses commentaires et bonifier le document, le cas échéant. Madame Duquette effectuera le suivi.

Échéancier des travaux

- Cadre de référence : déploiement progressif
- Procédure de prévention des chutes (ambulatoire) : en implantation
- Procédure de prévention des chutes (URFI et UTRF) : rédigée à la suite de la visite d'agrément. En déploiement en décembre
- Procédure de prévention des chutes (hospitalier, résidentiel et dépendances) : premières rencontres d'information et d'échanges
- Procédure de prévention des chutes (RI-RTF, SAD et DI) : travaux amorcés en mars prochain

En terminant, les membres remercient Mesdames Duquette et Granger pour le temps accordé.

7. Affaires nouvelles

7.1. Demande de recommandation (CRD) (dépôt séance tenante)

Reporté au prochain comité exécutif. Préparation d'un accusé de réception par la présidente.

7.2. Utilisation des coordonnées du compte de conférence téléphonique du CM

On convient du mode de fonctionnement et de l'utilisation des informations relatives au compte de conférence téléphonique du CM et de l'importance de conserver la confidentialité du NIP de conférence.

7.3. Journée de transfert des connaissances

Le secteur Qualité de la DSMEU, en collaboration avec la DSIEU et la DSPeM, travaille sur l'organisation d'une journée de transfert des connaissances, portant principalement sur les projets de recherche, ayant lieu en juin 2019. Les membres de l'exécutif indiquent leur intérêt à rencontrer les organisateurs pour évaluer une éventuelle implication. Une présentation sera prévue pour la rencontre de janvier prochain.

SUIVI : S. POIRIER

7.4. Consultation en lien avec l'accès aux services de proximité

L'organisation du CISSS développe actuellement un projet Accès aux services de proximité piloté par la DSMEU. Les travaux débiteront par une série de consultations auprès des employés, médecins et la population. En parallèle, une revue de la littérature sera réalisée sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité aux soins et aux services.

L'objectif est de favoriser un meilleur accès intégré et harmonisé aux services de proximité en adéquation entre les services et les besoins de notre population.

Dates des rencontres de consultation :

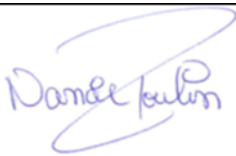
- Mercredi 12 décembre : Hôpital Anna-Laberge – groupe complet
- Mercredi 12 décembre : CRDI St-Hubert - 8 places disponibles
- Jeudi 13 décembre : CLSC de Beauharnois - 8 places
- Lundi 17 décembre : CLSC Vaudreuil - 7 places disponibles

La rencontre publique pour la population a été annulée en raison du peu d'inscriptions. Un sondage est en cours auprès des médecins.

8. Clôture de la séance

La rencontre se termine à 16 h 30.

La prochaine rencontre de l'exécutif est prévue pour le mercredi 23 janvier 2019, 13 h, Hôpital Anna-Laberge, 200, boulevard Brisebois à Châteauguay, à la salle Dr.-J.-Roger-Laberge.



Nancie Poulin
Présidente



Venessa Lafrenière
Secrétaire

Rédigé par : Sylvie Morin, technicienne en administration, DSMEU